

Vous avez reçu un nouveau bulletin de versement avec un QR-code. Il s'agit de la nouvelle QR-facture qui remplacera définitivement les bulletins de couleur rouge et orange d'ici fin septembre 2022.

Cette QR-facture peut être utilisée comme les anciens bulletins de versement, et même de manière plus simple grâce à son QR-code intégré. Vous trouverez ci-après quelques informations pour le bon traitement de vos paiements.

Paiement par e-banking

Scannez le QR-code dans votre e-banking, par exemple via un lecteur dédié; saisissez, le cas échéant, les informations de paiement complémentaires, et vos paiements seront prêts.

Vous pouvez également créer un paiement bancaire en saisissant manuellement les informations de paiement figurant sur la QR-facture:

- 1 le numéro de compte au format IBAN (21 positions)
- 2 le nom et l'adresse du bénéficiaire
- 3 le numéro de référence si existant
- 4 le montant à payer
- 5 les informations supplémentaires si indiquées (communication)

Récépissé		Section paiement	
Compte / Payable à CH44 3199 9123 0008 8901 2 Robert Schneider AG Rue du Lac 1268 2501 Bienne		Compte / Payable à CH44 3199 9123 0008 8901 2 Robert Schneider AG Rue du Lac 1268 2501 Bienne	
Référence 21 00000 00003 13947 14300 09017		Référence 21 00000 00003 13947 14300 09017	
Payable par Pia-Maria Rutschmann-Schnyder Grosse Marktgasse 28 9400 Rorschach		Payable par Pia-Maria Rutschmann-Schnyder Grosse Marktgasse 28 9400 Rorschach	
Monnaie CHF	Montant 1 949.75	Monnaie CHF	Montant 1 949.75
Point de dépôt		Informations supplémentaires Ordre du 15 juin 2020 //S/1/10/10201409/11/200701/20/140.000-53/30/102673831/31/200615/32/7.7/33/7.7-139.40/40/0.30	
		Nom AV1: UV:UltraPay005;12345 Nom AV2: XY:XYService;54321	

Important: Veillez à indiquer/enregistrer le numéro de compte en format IBAN présent sur la QR-facture et à ne plus utiliser l'ancien numéro de compte éventuellement préenregistré dans votre e-banking.

Paiement par mobile banking

Scannez le QR-code de la QR-facture avec la fonction « scan » de votre application mobile et validez votre paiement.

Paiement par ordre BCV-Top

Si vous envoyez vos factures sous enveloppe à votre banque, vous pouvez procéder de la même façon avec la QR-facture, en détachant la section de paiement et en la joignant à votre ordre de paiement BCV-Top.

Important: si vous avez un ordre permanent en cours concernant votre facture ou qu'elle fait partie d'un groupe de paiements que vous exécutez régulièrement: il est impératif de supprimer votre ordre de paiement actuel et d'enregistrer un nouvel ordre basé sur les données de la QR-facture. À défaut, votre ordre de paiement actuel ne pourra plus être exécuté.